

SIVOS MARNAY-ST-CYR-GIGNY

En Mairie de Saint-Cyr
8, rue de la Mairie - 71240 SAINT-CYR

Téléphone : 03 85 44 22 17

Fax : 03 85 44 15 87

saint-cyr.mairie@wanadoo.fr

REGLEMENT et FONCTIONNEMENT

QUELQUES CHIFFRES

Les effectifs de l'année scolaire 2015-2016

A la rentrée, 173 élèves sont scolarisés dans les 7 classes du RPI dont 72 de Saint-Cyr, 46 de Marnay et 55 de Gigny.



Répartition des effectifs par classe

ECOLE DE MARNAY 46 élèves				ECOLE DE SAINT-CYR 72 élèves						ECOLE DE GIGNY 55 élèves	
Classe de Mme LORIOT		Classe de Mme GALLAND		Classe de M. CHATEAUX		Classe de Mme PELLETIER		Classe de Mme VERNAY		Classe de M. LAYES	Classe de Mme CHAPUIS
23 élèves		23 élèves		23 élèves		24 élèves		25 élèves		26 élèves	29 élèves
PS	MS	MS	GS	GS	CP	CP	CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
18	5	17	6	11	12	10	14	8	17		

A Saint-Cyr, M. MERLE remplace M. CHATEAUX et la direction est assurée par Mme PELLETIER.

A Marnay, la directrice est Mme LORIOT et à Gigny-sur-Saône, Mme CHAPUIS.

Répartition des effectifs par section

MATERNELLE - 57 élèves			PRIMAIRE - 116 élèves				
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
18	22	17	22	22	17	26	29

Votre enfant est scolarisé dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) des communes de Marnay, Saint-Cyr et Gigny-sur-Saône.

Qui gère le SIVOS ?

Au début de chaque mandat, le Conseil Municipal de chaque commune nomme des délégués qui composent le bureau syndical du SIVOS : 3 membres titulaires et un membre suppléant par commune.

Le comité syndical du SIVOS se réunit au minimum une fois par trimestre ou plus selon les besoins.

COMPOSITION DU SYNDICAT		
Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
Marnay	Patrick THEVENIAUX - Aurélie BON - Aurélie GRANDVOINET	Catherine GEOFFRAY
Saint-Cyr	Christian PROTET - Aurélie FOREST- Dominique PICODOT	Alain GAUTHERON
Gigny s/S	Jean-Marc CASTEL - Gertjan ENGEL - Carole SANTAMARIA	Véronique MORARD

Lors de leur première réunion, sont élus parmi ces membres, un Président et deux Vice-présidents.

Ont été élus : Président : Christian PROTET,
 Vice-présidents : Patrick THEVENIAUX, Jean-Marc CASTEL

SECRETARIAT : Christiane MAUFROY

Rôle et budget du SIVOS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a été créé en 1981 et finance les services rattachés à l'école. Le budget annuel de fonctionnement d'environ 180 000 € est totalement financé par les 3 communes au prorata de leurs effectifs respectifs.

- **Organisation du ramassage scolaire**, matin, midi et soir.
Coût annuel net en 2014-2015 (subventions déduites) : 22 783 €. Le transport du mercredi mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a entraîné un surcoût de plus de 4 500 €.
- **Achat des fournitures scolaires et du matériel pédagogique** : Les enseignants disposent d'un crédit de 70 € par élève et par année scolaire, soit environ un budget de 12 000 €.
- **Photocopies** : Les enseignants disposent d'un crédit annuel de 340 copies par élève.
- **Financement de sorties au gymnase de Sennecey-le-Grand** : en 2014-2015, 21 sorties ont été financées pour un coût de 1 627 €.
- **Rémunération du personnel** (hors enseignants).
Budget annuel 125 000 €. 14 personnes : ATSEM, personnel des cantines, personnel accompagnant les enfants dans les bus, personnel d'entretien des locaux scolaires, secrétariat.
- **Indemnités des élus** (Président et Vice-Présidents) : 8 500 €
- **INVESTISSEMENT** : Achat du mobilier de classe, du matériel informatique, des jeux de cour en fonction des besoins.

Depuis 2010, le SIVOS a progressivement équipé les classes de CP au CM2 de matériel numérique : tableau interactif, ordinateurs portables et vidéoprojecteurs.

Les classes de Marnay ont également bénéficié d'un équipement numérique financé par la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Saône. Le SIVOS a complété l'équipement par l'achat de deux ordinateurs portables.

En 2014, la cabane de la cour maternelle en mauvais état a été changée. Coût de l'investissement : 3 470 €.

Coût de scolarité d'un enfant (en 2014-2015) : environ 1 080 €

LES ECOLES



MARNAY

Classes de petite, moyenne et grande section de maternelle.

Enseignants

- PS/MS : Claire LORIOT, Directrice
- MS/GS : Nathalie GALLAND

ATSEM

- PS : Magali LOUDOT
- MS : Chantal MORIN (matin)
Alexandra PERNIN (AM)

Coordonnées

Ecole : 03 85 44 15 72

Mairie : 03 85 44 21 18 - marnay@wanadoo.fr

SAINT-CYR

Classes de grande section de maternelle, de CP, CE1 et CE2.

Enseignants

- GS/CP : Didier Chateaux, Directeur, remplacé par Xavier MERLE
1 ATSEM les après-midis : Chantal MORIN
- CP/CE1 : Anne PELLETIER – Directrice intérimaire
- CE1/CE2 : Magali VERNAY

Coordonnées

Ecole : 03 85 44 13 18

Mairie : 03 85 44 22 17 – saint-cyr.mairie@wanadoo.fr

GIGNY-SUR-SAONE

Classes de CM1 et CM2.

Enseignants

- CM1 : Sébastien Layes
- CM2 : Claire Chapuis, Directrice

Coordonnées

Ecole : 03 85 44 78 71

Mairie : 03 85 44 80 78 - mairie-gignysursaone@wanadoo.fr

LE TRANSPORT DES ELEVES



Un transporteur privé assure le transport des enfants. Depuis 2013, le service est assuré par KEOLIS.

Environ 108 kms sont parcourus chaque jour par les bus de ramassage.

Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité à l'intérieur du bus.

A l'arrêt du bus

1. Les enfants (de moins de 6 ans) sont attendus et repris par les parents à l'arrivée du car aux arrêts prévus.
2. La montée et la descente des élèves doivent s'effectuer avec ordre. Les élèves doivent attendre pour ce faire, l'arrêt complet du véhicule.
3. Après la descente aux arrêts prévus, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du car et après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité, notamment après avoir attendu que le car soit suffisamment éloigné pour que la visibilité sur la chaussée soit complètement dégagée.
4. Il est interdit aux parents de venir récupérer leur enfant si celui-ci est déjà monté dans le car.
5. La pause méridienne étant relativement courte, **l'horaire de départ du bus à midi doit être respecté**. Si un élève ne se souvient plus s'il mange à la cantine ou s'il rentre chez lui, il sera automatiquement dirigé à la cantine dès la sortie de classe, de façon à ne pas retarder le départ du bus dans l'attente d'une réponse téléphonique des parents.

Pendant les trajets

1. Les chauffeurs sont responsables de leur bus et doivent être respectés des enfants qui ont l'obligation de se soumettre aux règles élémentaires de discipline, de politesse et de propreté.
2. **Chaque élève doit :**
 - Rester assis à sa place pendant tout le trajet et ne la quitter qu'au moment de la descente.
 - Se lever que lorsque les encadrants l'y autorisent.
 - Se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.
3. Les personnes accompagnatrices veillent à la sécurité et à la discipline pendant le transport.
4. **Les enfants doivent se montrer respectueux envers le chauffeur et le personnel de surveillance.**

Des sanctions pourraient être prises en cas de chahut ou d'insolence.
5. **Il est interdit :**
 - de parler au conducteur sans motif valable,
 - de fumer ou d'utiliser allumettes ou briquets,
 - de jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit,
 - de toucher avant l'arrêt du véhicule, les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours,
 - de se pencher au dehors.

LE TRANSPORT DES ELEVES



En cas d'indiscipline d'un enfant, le personnel de surveillance pourra réprimander les enfants provoquant le chahut et signalera à la direction de l'école, à la Mairie et au Président du SIVOS les difficultés rencontrées.

En cas d'inobservation du présent règlement, un avertissement écrit sera adressé aux parents par le Président du SIVOS.

Si le problème persiste une exclusion du car scolaire pourra être envisagée.

Toute détérioration commise par les élèves à l'intérieur du car affecté aux transports scolaires engagera la responsabilité des parents.

La sécurité des enfants

L'afflux de véhicules aux heures d'arrivée et de départ des bus pose quelques fois des problèmes de sécurité pour les enfants et complique la manœuvre des bus dans des espaces restreints.

Aussi, il est demandé aux parents de veiller à ne pas gêner la circulation des bus en stationnant leur véhicule.

Attention aux marches arrière ! Lorsque vous reculez votre véhicule pour vous stationner, un enfant de petite taille peut se trouver derrière votre voiture !

Eteignez votre moteur ! Cela réduira la quantité de gaz d'échappement que les enfants sont les premiers à respirer du fait de leur taille.

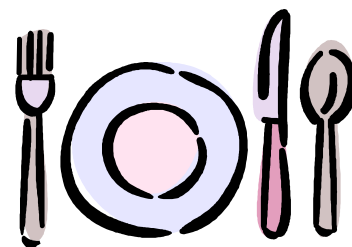
Les horaires des bus

Du lundi au vendredi (sauf mercredi AM)	BUS SAINT-CYR et GIGNY-SUR-SAONE			
	MATIN		APRES-MIDI	
	8h30	12h20	13h10	16h55
	BUS MARNAY			
	MATIN		APRES-MIDI	
	8H40	12H05	13h20	16H45

Les accompagnatrices

- Bus de Saint-Cyr : Françoise RICHY – Jeanine ROBIN
- Bus de Gigny-sur-Saône : Florence CUILLERON

LE RESTAURANT SCOLAIRE



Le restaurant scolaire est géré par une Association Loi 1901 présidée par M. François-Xavier HUBERT.

Cette association :

- Commande et règle les repas à R.P.C. (Restauration Pour Collectivités à Manziat)
- Vend les tickets de cantine.
- Prend en charge une partie des dépenses de personnel des cantines.

Le budget annuel est de 47 000 €. En 2014-2015, plus de 8 890 repas ont été servis aux élèves avec une moyenne de 45 repas par jour.

Le restaurant scolaire est ouvert à tous les élèves fréquentant les classes du RPI.

Il existe 1 point de restauration dans chaque commune.

Les élèves qui mangent à la cantine ne sont pas transportés à midi et prennent leur repas dans la commune où ils sont scolarisés.

Les menus

Ils sont consultables sur le site <http://www.rpc01.com/menu112.html>

Ils sont composés d'une entrée, d'un plat principal, d'un fromage et d'un dessert.

Le tarif

- **Cotisation annuelle obligatoire par famille : 10 €**
- Prix du ticket de cantine pour 2015/2016 : 4,20 €, vendu par 5.

Date et lieu de vente des tickets pour 2015-2016

- **Marnay** : salle de réunion à la Mairie
les vendredis 16 octobre, 11 décembre, 1^{er} avril, 24 juin, de 20h15 à 21h.
- **Saint-Cyr** : salle de réunion du bâtiment Niepce
les vendredis 4 septembre, 20 novembre, 5 février, 13 mai, 1^{er} juillet, de 20h15 à 21h.
- **Gigny-sur-Saône** : salle de réunion face à la cantine
les vendredis 25 septembre, 15 janvier, 11 mars, 3 juin, 20h15 à 21h.

**Aucun ticket ne sera vendu sans présentation de la carte d'adhérent,
ou en dehors des dates fixées.**

Les enfants qui mangent à la cantine doivent obligatoirement avoir remis leur ticket la veille.
L'Association se réserve le droit de refuser l'accès au restaurant scolaire en cas de non respect des personnes et des biens, non respect du règlement, non paiement des repas servis.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

LA CANTINE DE MARNAY

Tél 03 85 44 24 73

Dans la petite salle annexe de la salle polyvalente.

Les enfants y sont conduits et ramenés en bus.

Les surveillantes :

Christelle ROUSSEY
et Florence DESCHAMPS



LA CANTINE DE SAINT-CYR

Tél 03 85 44 10 21

Dans la salle polyvalente.

Les enfants sont récupérés à la sortie de l'école et sont accompagnés par les surveillantes de cantine qui les ramènent en classe après le repas.

Les surveillantes :

Joëlle MAUFROY
et Nadège CLAVE.



LA CANTINE DE GIGNY

Tél 03 85 44 78 71

Dans les locaux de la cantine à côté de l'école.

Les surveillantes :

Nathalie GAUDILLAT
et Florence CUILLERON.



En cas d'absence d'une surveillante, le remplacement est assuré par Mme MASTALERZ Gisèle.

LES HORAIRES



ECOLE DE MARNAY

LES HORAIRES DE CLASSE								
JOURS	MATIN			APRES-MIDI			DUREE QUOTIDIENNE	
	Début des cours	Fin des cours	Durée	Début des cours	Fin des cours	Durée	Temps scolaire	NAP
Lundi, Mardi et Jeudi	8h55	11h55	3h	13h35	16h35	3h	6h	
Mercredi	8h55	11h55	3h				3h	
Vendredi	8h55	11h55	3h	NAP de 13h35 à 16h35, soit 3h			3h	3h

LES HORAIRES DE BUS					
Du lundi au vendredi (sauf mercredi AM)		MATIN		APRES-MIDI	
		8H40	12H05	13h20	16H45

ECOLES DE SAINT-CYR ET DE GIGNY-SUR-SAONE

LES HORAIRES DE CLASSE								
JOURS	MATIN			APRES-MIDI			DUREE QUOTIDIENNE	
	Début des cours	Fin des cours	Durée	Début des cours	Fin des cours	Durée	Temps scolaire	NAP
Lundi et Jeudi	8h55	11h55	3h	13h35	15h05	1h30	4h30	1h30
Mercredi	8h55	11h55	3h				3h	
Mardi et Vendredi	8h55	11h55	3h	13h35	16h35	3h	6h	

LES HORAIRES DE BUS					
Du lundi au vendredi (sauf mercredi AM)		MATIN		APRES-MIDI	
		8H30	12H20	13h10	16H55